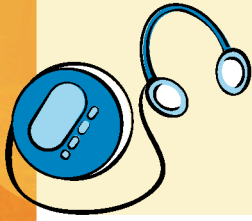
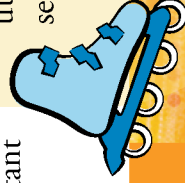


PENSEZ IMAGINEZ CRÉÉZ

La propriété intellectuelle fait partie de votre vie de tous les jours

Il suffit de penser aux vêtements que vous portez, aux livres que vous utilisez en classe et même au lecteur de disques compacts avec lequel vous écoutez votre musique préférée.

La propriété intellectuelle, c'est une création originale : une invention utile, une oeuvre musicale ou une marque qu'il est important de protéger.



Pour chaque type de création, il y a une forme de protection :

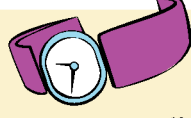
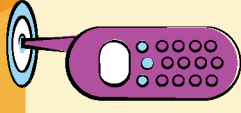
Le **brevet** est accordé pour une invention. Pensez aux téléphones cellulaires, aux piles solaires de certains montres, à la fermeture éclair de vos jeans, etc.

Le **droit d'auteur** protège des oeuvres originales littéraires, artistiques, dramatiques et musicales. Pensez aux émissions de télévision, aux pièces de théâtre, à la musique, aux livres.

La **marque de commerce** peut être un mot, un symbole, un dessin ou une combinaison de ces éléments qui permet de différencier des produits et des services. Pensez à votre marque de jeans ou de lunettes de soleil.

Le **dessin industriel** est une forme, un modèle ou une décoration appliqué à un objet, par exemple, la forme de la bouteille d'une boisson populaire ou le clavier de votre ordinateur.

La **topographie de circuits intégrés** correspond à la configuration tridimensionnelle de circuits électroniques utilisés dans les puces et les microplaquettes semi-conductrices.



L'**Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)** est l'organisme qui administre le régime de la propriété intellectuelle au Canada, c'est-à-dire qu'il vous donne les moyens de protéger vos créations en les enregistrant. Pour en savoir davantage sur la propriété intellectuelle, rendez-vous sur le site Web de l'OPIC à : www.opic.gc.ca

Savais-tu?

- *Il existe des règles sur les droits d'auteur qui précisent que tu ne peux télécharger de la musique sans la permission de l'artiste. Penses-y!*
- *Lorsque tu rédiges un blogue, tu deviens propriétaire du texte et tu détiens des droits sur celui-ci. Renseigne-toi!*
- *Tu peux puiser d'excellentes idées pour ta nouvelle création (ton invention) dans la Base de données sur les brevets canadiens de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (www.opic.gc.ca). Profites-en!*

